

## Une des formes de la respiration du monde

**R**encontre avec Gildas Simon, fondateur du laboratoire Migrinter et de la *Revue européenne des migrations internationales* (REMI), en 1985.

**L'Actualité. - L'immigration africaine (et notamment d'Afrique du Nord) est un phénomène ancien en France. Quelles évolutions ce mouvement migratoire a-t-il connues ? Quelles en sont les spécificités actuelles ?**

**Gildas Simon.** - Effectivement, l'immigration africaine en France a des origines fort anciennes. En dehors du cas des marchands ambulants, connus dans le Sud de la France, au début des années 1900, le démarrage de la première immigration de travail, en provenance d'Algérie (Kabylie) et du Sud Marocain, date des années 1905. Elle était destinée tout d'abord aux industries alimentaires de Marseille et de Nantes, puis aux grands travaux à Paris, comme le creusement du métro. Mais ce fut la Première Guerre mondiale qui initia véritablement le mouvement migratoire en Afrique du Nord, au Sénégal mais aussi en Indochine : au total près de 200 000 personnes immigrèrent en France, plus ou moins volontairement, pour répondre aux besoins de la métropole coloniale en mili-

taires et en main-d'œuvre pour remplacer dans les exploitations agricoles et les usines d'armement les hommes mobilisés au front. Après la Seconde Guerre mondiale, l'immigration africaine a pris une ampleur croissante à partir des années 1960-1970 à la fois par recherche de main-d'œuvre (accords bilatéraux avec les nouveaux Etats) pendant les années de haute croissance en France, mais aussi sous l'effet des mutations engendrées par l'accès à l'indépendance des ex-colonies.

Aujourd'hui la migration africaine s'oriente vers l'Union européenne et les flux migratoires les plus forts se dirigent vers l'Espagne et l'Italie. Indépendamment de la composante familiale, devenue majoritaire par rapport aux premières années du mouvement, la part des « juniors » (mineurs isolés), des femmes, des diplômés est en croissance constante parmi les nouveaux venus.

**Quelles relations (humaines, financières, etc.) les migrants entretiennent-ils avec leur pays d'origine ?**

La grande majorité des migrants actuels conservent des liens souvent très étroits avec leur pays d'origine. L'abaissement des coûts du transport aérien et les nouvelles technologies favorisent et densifient tous ces fonctionnements relationnels, dits « transnationaux », entre les deux

pôles affectifs de l'espace de vie des migrants internationaux, sous toutes sortes de formes : allers-retours réguliers en été, à l'occasion de fêtes familiales ou religieuses, appels téléphoniques, messages électroniques tendant à remplacer la correspondance écrite et surtout envois de fonds. L'une des logiques fondamentales de la migration consiste à assurer la subsistance des siens restés au pays, la construction d'un logement, l'éducation des enfants. En 2005, plus de 165 milliards de dollars US ont été ainsi transférés vers les pays du Sud, soit plus du double de l'aide publique au développement, ce qui a permis de faire vivre au total 500 millions de personnes. Ces transferts migratoires constituent une forme de lutte méconnue contre la pauvreté et pour la dignité de chacun et sont, à l'échelle mondiale, le mode le plus efficace de redistribution des richesses vers les populations démunies.

**A qui « profite » l'immigration des pays du Sud vers ceux du Nord ?**

Il ne me paraît pas possible de répondre sur le fond car chaque pays de départ, de transit, d'accueil temporaire ou d'installation possède, en ce domaine aussi, sa propre équation. Certes, j'ai montré l'un des versants importants de la question, côté sud, avec l'envoi d'argent des migrants. Mais, à l'inverse, comment apprécier, dans des pays comme les nôtres où le poids du vieillissement démographique est croissant, l'apport économique de populations jeunes en bonne santé (c'est l'effet dit « sélectif » de toute migration) et dont le niveau de formation est sans cesse croissant ? Enfin, nous ne pouvons oublier que le coût des départs de personnes qualifiées est dramatiquement élevé pour l'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, il n'y pas que l'économie qui « compte » : les aspects humains, affectifs, culturels de cette vaste question sont tout aussi importants. Une seule certitude : les migrations internationales sont l'une des formes de la respiration du monde, et l'isolement, le renfermement, derrière des murs, quelle que soit leur nature, est aussi dangereux pour les sociétés que pour les individus.

Entretien **Aline Chambras** Photo **Franck Gérard**



# Le cas de l'Espagne : une immigration récente

**R**encontre avec Naïk Miret, maître de conférences en géographie de l'Université de Poitiers, membre du laboratoire Migrinter.

**L'Actualité. – En évoquant le cas de l'Espagne vous parlez d'un «contexte de basculement migratoire récent». Pourquoi ?**

**Naïk Miret. –** L'Espagne est, comme d'autres pays d'Europe du Sud, un pays historique d'émigration. Plus de trois millions d'Espagnols sont ainsi partis s'installer en Amérique à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Plus récemment, à la fin des années 1960, de nombreux Espagnols ont émigré vers l'Allemagne, la Suisse et surtout la France. Aussi, quand les premiers immigrés marocains et maghrébins arrivent à partir de 1974, et même avec une augmentation progressive de leur nombre dans les années 1980, l'Espagne se considère encore comme un pays d'émigration. Car jusque-là on recense toujours plus d'Espagnols à l'étranger que d'immigrés en Espagne. Ce basculement



dont je parle a lieu vraiment au début du XXI<sup>e</sup> siècle, quand l'Espagne devient le premier pays d'accueil des flux d'immigration vers l'Europe. Alors que l'on recensait 100 000 entrées à la fin des années 1990, on en compte 650 000 en 2004. L'autre particularité c'est que l'on assiste aujourd'hui à une latino-américanisation des flux (les immigrés originaires d'Amérique latine représentent, en 2005, 34 % des flux). Enfin, de plus en plus de retraités riches, venus principalement d'Europe du Nord, s'installent en Espagne, et y épousent la géographie du tourisme.

**Quelles sont les particularités des politiques d'immigration espagnoles ?**

Le droit de l'immigration est une notion récente en Espagne, construite en parallèle de l'adhésion à l'Europe et de l'ouverture de l'espace Schengen. La première législation sur le séjour des étrangers date de 1986, soit plus de dix ans après l'arrivée des premiers immigrés. L'établissement de ce cadre juridique naît de la volonté du gouvernement espagnol de prendre en compte les 300 000 étrangers (en grande majorité de nationalité marocaine) installés en Espagne et ne possédant aucun statut particulier.

En 1986, des permis de séjour leur sont donc délivrés. En janvier 2006, ce sont trois millions de permis de séjour qui sont remis. Même si, selon les registres de populations (qui prennent en compte les personnes résidant dans une commune), quatre millions d'étrangers seraient établis en Espagne. On peut donc estimer qu'un million d'immigrés sont probablement en situation irrégulière, c'est-à-dire infra documentée. Quant aux régularisations, elles ont toujours existé. La première date de 1986 avec 23 000 personnes régularisées, c'est-à-dire à qui l'on délivre un permis de séjour. Puis ce chiffre ne va plus cesser d'augmenter pour atteindre les 700 000 en 2005, sous Zapatero – un des objectifs du chef du gouvernement actuel étant de faire baisser le travail clandestin et d'augmenter les cotisations et les droits (assurance-chômage, retraite, etc.) des immigrés.

L'autre spécificité espagnole est la mise en place, dans les années 1990, de quotas (dits «contingents») régulant l'immigration de travail. Ainsi, le gouvernement estime, en partenariat avec les organisations patronales et syndicales, le besoin de main-d'œuvre immigrée et il revient ensuite aux consulats ou aux employeurs de proposer des contrats de travail à des étrangers, qu'ils soient déjà sur le sol espagnol ou non. Actuellement ce contingent est de 50 000 personnes.

Enfin, parallèlement à ces régularisations, l'Espagne gère l'intégration et l'accueil des immigrés à travers la politique régionalisée au sein des gouvernements autonomes, avec une grande diversité d'ac-

tions publiques dont certaines à l'avant-garde, comme en Catalogne. Les plans d'immigration régionaux se sont progressivement généralisés aux 17 communautés autonomes.

**L'Espagne est taxée de laxisme par les autres pays européens depuis les régularisations massives de ces dernières années. Comment ces régularisations sont-elles perçues par les Espagnols ?**

La plupart des Espagnols sont favorables aux régularisations qu'ils considèrent avant tout comme une urgence, une nécessité sociale. Le plan Greco de 2001 désigne même l'immigration comme un «phénomène souhaitable». Cette acceptation s'explique principalement par le fait que les Espagnols, conscients que leur pays a la plus forte croissance économique en Europe, assument bien le besoin de main-d'œuvre étrangère. Une étude récente a montré que, sans l'immigration, le produit intérieur brut (PIB) aurait baissé de 0,6 % entre 1995 et 2005, au lieu de progresser de 2,6 %.

L'histoire de l'Espagne, pays de migrants, aide aussi les Espagnols à tolérer cette immigration. Enfin, alors que l'Espagne des années 1990 était menacée par un taux de natalité catastrophique, l'arrivée de nombreux immigrés a contribué à 80 % de la croissance démographique.

Cependant, il existe aussi des discours racistes et des manifestations de xénophobie comme l'ont montré les violentes attaques perpétrées envers des étrangers, en 2000 et 2001, en Catalogne et en Andalousie. Comme toujours ces attitudes sont complexes et doivent s'appréhender à travers les spécificités du contexte historique espagnol.

Entretien **Aline Chambras**

Photo **Franck Gérard**